



RÉGION ACADEMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2018

FICHE DE POSTE d'enseignant coordinateur d'ULIS en LP

Les caractéristiques de l'ULIS en Lycée professionnel

- L'ULIS est un dispositif collectif qui propose une organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap dans le but de mettre en œuvre leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS).
- L'ULIS est une partie intégrante de l'établissement scolaire dans lequel elle est implantée et les élèves du dispositif sont des élèves à part entière de l'établissement.

Les élèves concernés

L'inscription d'un élève en situation de handicap dans un établissement scolaire au titre d'une Ulis nécessite obligatoirement une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les élèves accueillis ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement. Lorsque les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, le coordonnateur du dispositif met en œuvre des temps de regroupement dans lieu spécifique répondant aux exigences de ces apprentissages.

Profil de l'enseignant coordonnateur

Enseignant titulaire du 2nd degré (PLC ou PLP) quelle que soit sa discipline, détenteur du 2 CA-SH à la rentrée 2018 et s'engageant à passer l'épreuve 3 du CAPPEI à la fin de l'année scolaire 2018-2019 ou s'engageant à suivre la nouvelle formation spécialisée CAPPEI à la rentrée 2018.

L'enseignant coordonnateur du dispositif est chargé

- ◆ d'organiser le dispositif et l'adaptation de l'enseignement
- ◆ d'enseigner face aux élèves en leur proposant, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage adaptées à leur handicap.
- ◆ de poursuivre la validation des paliers du socle commun de connaissance, de compétences et de de culture
- ◆ d'évaluer les potentialités de l'élève en situation professionnelle afin de préciser son projet d'insertion
- ◆ de développer la construction de compétences sociales et d'autonomie en appui sur le référentiel de prévention-santé-environnement
- ◆ de développer en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans son projet de formation et d'insertion.

L'enseignant coordonnateur du dispositif est également une personne ressource au sein de son établissement pour :

- ◆ Apporter son expertise en conseillant les professionnels de l'établissement,
Fournir une analyse au chef d'établissement sur le fonctionnement et l'efficacité du dispositif